



Pension alimentaire pour mon fils

Par **triumph39**, le **23/09/2016 à 15:51**

bonjour , je verse une pension alimentaire a mon ex epouse et je voudrais savoir si je dois continuer mon fils cette année passe une licence pro en alternance il touche tout les mois environ 700 euros ,loue un studio dans la ville ou il étudie , touche l aide pour le logement il touche aussi une bourse d étude et rentre très rarement chez sa mère dois je encore payer la pension alimentaire
merci de votre réponse

Par **youris**, le **23/09/2016 à 16:26**

bonjour,
si c'est une pension alimentaire fixée par le JAF, vous devez vérifier dans quelles conditions vous devez continuer à la verser.
sinon, il faut demander une modification de son montant au JAF au vu de la nouvelle situation de votre fils.
salutations

Par **triumph39**, le **23/09/2016 à 18:40**

je viens de regarder il et dit que la pension est tant qu il poursuit ses étude mais une licence pro avec un salaire de 700 euros rentre il dans se cadre la
merci